
Document 2



Lignes directrices & Règles de procédure provisoires



**8th
World Scout
Youth Forum**

**8e Forum
Des Jeunes
Du Scoutisme
Mondial**

H E L L A S 2 0 0 2

TABLE DES MATIERES

| | NOTE | |
|---|--|-----------|
| 1ère Partie | 1. NATURE ET BUT | 2 |
| LIGNES DIRECTRICES POUR LES FORUMS DES JEUNES DU SCOUTISME MONDIAL | 2. PARTICIPANTS | 3 |
| | 2.1 Description | 3 |
| | 2.2 Sélection | 3 |
| | 2.3 Participation | 4 |
| | 2.4 Préparation | 4 |
| | 2.5 Après le Forum | 4 |
| | 3. RESPONSABILITES | 4 |
| | 3.1 Le Comité Mondial du Scoutisme | 4 |
| | 3.2 Le Bureau Mondial du Scoutisme | 5 |
| | 3.3 L'Organisation Scoute Nationale Hôte | 5 |
| | 4. STRUCTURE ADMINISTRATIVE | 6 |
| | 4.1 Le Comité de Préparation | 6 |
| | 4.2 Le Comité du Forum des Jeunes | 7 |
| | 4.3 Le Comité d'Accueil | 8 |
| | 5. LANGUES OFFICIELLES | 8 |
| | 6. RAPPORTS | 8 |
| | 7. QUESTIONS FINANCIERES | 9 |
| 8. REGLES DE PROCEDURE | 10 | |
| 2e Partie | 1. APPROBATION PAR CHAQUE FORUM DES JEUNES DU SCOUTISME MONDIAL | 11 |
| REGLES DE PROCEDURE PROVISOIRES | 2. PRESIDENT | 11 |
| | 3. VOTE | 11 |
| | 4. RAPPORT DE SYNTHESE | 11 |
| | 5. LANGUES OFFICIELLES | 12 |

NOTE Ce document contient deux parties:

La **première**, les Lignes directrices pour les Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial est la traduction française du texte adopté par le Comité Mondial du Scoutisme en septembre 2001. En cas de doute le texte original en anglais fait foi. Il définit la nature et le but du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, qui peut y participer et les responsabilités de l'Organisation scoute nationale hôte et de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout. Il précise les structures en charge de sa préparation et de sa gestion et le type de rapport attendu.

La **deuxième** reprend le texte des Règles de procédure. Il s'agit là d'une proposition qui sera soumise à l'approbation des délégués au Forum.

Si les délégués ont des amendements à proposer, ils devront les remettre par écrit au Secrétariat du Forum, au plus tard le lundi 8 juillet à 10 h 30. Ces amendements ne peuvent cependant entrer en contradiction avec le texte des Lignes directrices pour les Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial.

Le texte et ses éventuels amendements seront soumis au vote au début de la première séance de travail le lundi 8 juillet après-midi.

1ère Partie

LIGNES DIRECTRICES

POUR LES FORUMS DES

JEUNES DU SCOUTISME

MONDIAL

En accord avec la résolution 10/93 de la Conférence Mondiale du Scoutisme et *sur la base de l'expérience acquise lors des précédents Forums des Jeunes du Scoutisme mondial et régional*, le Comité Mondial du Scoutisme a élaboré les Lignes directrices suivantes pour l'organisation des Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial.

1. NATURE ET BUT

En 1993, la 33e Conférence Mondiale du Scoutisme a adopté une Politique sur la Participation des Jeunes à la Prise de Décisions.

Cette politique énonce comme principe de base, que “le Scoutisme est un Mouvement *de* jeunes, accompagnés par des adultes; ce n'est pas un Mouvement *pour* les jeunes dirigés par des adultes. Ainsi, le Scoutisme constitue une communauté d'apprentissage dans laquelle jeunes et adultes agissent ensemble mettant en commun leur enthousiasme et leur expérience.”

Selon l'énoncé de Politique l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout est responsable, entre autres, d'offrir “la possibilité pour les jeunes adultes de participer au processus de prise de décisions, de bénéficier d'une formation leur donnant les moyens de contribuer efficacement à ce processus” et “d'organiser des Forums permettant aux jeunes d'exprimer leurs points de vue et d'acquérir les compétences nécessaires”.

La même Conférence a adopté la Résolution 10/93 sur les Forums des Jeunes reconnaissant que de telles rencontres “constituent un moyen parmi d'autres de compléter la participation réelle des jeunes au processus de prise de décisions à tous les niveaux”.

La même résolution recommande que “Les Forums des Jeunes soient organisés simultanément aux réunions statutaires, telles que les Assemblées générales nationales et les Conférences régionales et mondiales; que ces Forums des Jeunes soient habilités à formuler des recommandations et à transmettre des avis aux réunions statutaires et aux organes directeurs, et que des délégués aux Forums des Jeunes participent à ces réunions statutaires avec le statut de délégué ou d'observateur”.

Les Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial sont donc un moyen pour les jeunes:

- de discuter et d'exprimer leurs points de vue sur des sujets qui les intéressent, de préparer des contributions et de proposer des recommandations à la Conférence mondiale à laquelle le Forum est lié et au Comité Mondial du Scoutisme;
- de développer les compétences qui leur permettront de participer activement au processus de prise de décisions.

Enfin, la Résolution 10/93 stipule que “le Comité Mondial du Scoutisme est responsable de l’ordre du jour et des procédures du Forum Mondial des Jeunes”, “l’organisation matérielle et la logistique étant confiées à un Comité d’organisation”. La Résolution encourage ces comités “à déléguer à des jeunes la préparation, l’organisation et le déroulement de ces rassemblements”. La Conférence invite “Le Comité mondial à allouer les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires” pour le Forum des Jeunes.

2. PARTICIPANTS

Les participants au Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial doivent être entre leur 18e et 26e anniversaire dans l’année du Forum.

2.1 Description

Il y a deux sortes de participants aux Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial: les délégués (participants avec droit à la parole et droit de vote) et les observateurs (participants avec droit à la parole, mais sans droit de vote).

Au moment de l’inscription, les délégués et observateurs dont les noms ne figureraient pas sur le formulaire de nomination des délégués et observateurs déposé à l’avance au Bureau Mondial du Scoutisme, devront présenter une lettre officielle de nomination signée par le Président, le Commissaire international ou une autre personnalité responsable de l’association et précisant clairement s’ils sont nommés en qualité de délégué ou d’observateur.

Chaque Organisation scout nationale est invitée à envoyer *au moins* un délégué au Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et peut nommer deux délégués et un maximum de trois observateurs au Forum.

Chaque délégation dispose de deux voix, quel que soit le nombre de délégués représentant une Organisation scout nationale au Forum.

(Le Comité de préparation peut aussi inviter des visiteurs à assister à certaines séances plénières du Forum. Le Comité du Forum des Jeunes peut inviter des visiteurs à prendre la parole, mais ceux-ci n’ont pas le droit de vote. La limite d’âge indiquée ci-dessus ne s’applique pas aux visiteurs.)

2.2 Sélection

Les Organisations scout nationales sont responsables du choix des participants à un Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial.

Autant que possible, les participants doivent être choisis longtemps avant la manifestation. Les critères de sélection devraient prendre en considération la capacité des participants à contribuer aux discussions du Forum. Ils devraient être choisis d’une manière démocratique et des jeunes devraient être impliqués dans le processus de sélection.

2.3 Participation

Les Organisations scoutes nationales sont invitées à constituer leur délégation en veillant à ce qu'elle soit aussi représentative que possible de l'ensemble de leurs effectifs (en tenant compte des différentes réalités géographiques, culturelles et sociales de leur pays.)

En particulier, lorsque des filles et des garçons sont membres d'une Organisation scoutie nationale, il est recommandé d'assurer une participation équitable des deux sexes.

2.4 Préparation

Les informations concernant les sujets du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial devront être communiquées suffisamment tôt aux Organisations scoutes nationales, afin qu'elles puissent les transmettre à leurs participants et leur permettre ainsi de se préparer pour le Forum.

Il appartient aux Organisations scoutes nationales de soutenir leurs participants dans leur préparation en vue du Forum.

2.5 Après le Forum

Pour encourager une plus grande participation des jeunes adultes dans le processus officiel de prise de décisions du Mouvement – en particulier ceux qui ont eu la possibilité de développer leurs compétences personnelles en participant à un Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial – il est recommandé que des participants au Forum soient inclus dans la délégation de leur Organisation scoutie nationale à la Conférence qui suit immédiatement le Forum ou d'inclure au moins un participant de moins de 26 ans dans leur délégation.

Les participants au Forum qui participent à la Conférence Mondiale du Scoutisme sont invités à informer les autres membres de leur délégation des résultats du Forum.

Les Organisations scoutes nationales devront s'assurer, qu'à leur retour au pays, les participants au Forum puissent partager leur expérience au sein de leur organisation et faire rapport du Forum auprès des organes responsables.

Après le Forum, les participants sont encouragés à maintenir des contacts informels entre eux, ainsi qu'avec les participants au Forum des Jeunes du Scoutisme de leur Région pour partager leur expérience du Forum.

3. RESPONSABILITES

3.1 Le Comité Mondial du Scoutisme

Les responsabilités du Comité Mondial du Scoutisme sont:

- approuver le lieu de réunion et autres dispositions concernant l'organisation matérielle et logistique proposés par l'Organisation scoutie nationale hôte;
- approuver le montant du droit d'inscription au Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial;

- nommer les membres du Comité de Préparation selon les recommandations du Comité Mondial au Programme;
- informer le Comité de Préparation suffisamment tôt de tous les sujets spécifiques qu'il souhaiterait proposer au Forum pour discussion, afin que le Comité de Préparation puisse le prendre en considération dans son travail;
- approuver le contenu principal du programme et de l'ordre du jour du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, selon les recommandations du Comité de préparation;
- examiner les recommandations du Forum et tout autre contribution proposées par le Forum en vue de faciliter leur présentation à la Conférence Mondiale du Scoutisme.

3.2 Le Bureau Mondial du Scoutisme

Le Bureau Mondial du Scoutisme alloue les ressources nécessaires, comme c'est le cas pour les Conférences Mondiales du Scoutisme, afin d'assurer le succès du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial. Ceci inclut:

- l'envoi aux Organisations scouts nationales suffisamment tôt des informations adéquates concernant tous les aspects d'un Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, pour leur permettre d'organiser et de préparer leur participation;
- la mise à disposition d'exécutifs pour soutenir le Comité de Préparation et le Comité du Forum des Jeunes;
- la mise à disposition d'un service de secrétariat et de traduction pendant toute la durée du Forum et les jours qui suivent immédiatement la manifestation, pour la préparation du rapport à la Conférence Mondiale du Scoutisme;
- la traduction, la mise en page et la publication du rapport final du Forum préparé par le Rapporteur Général.

3.3 L'Organisation Scoute Nationale Hôte

En principe, l'Organisation scoute nationale hôte qui accueille un Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial a les mêmes responsabilités pour le Forum que pour une Conférence Mondiale du Scoutisme. Etant donné que les deux manifestations se déroulent en relation directe, de nombreux aspects de l'organisation peuvent être combinés.

Les responsabilités de l'Organisation scoute nationale hôte sont, entre autres:

- choisir parmi ses propres délégués celui qui sera désigné Président du Forum et qui devra avoir une bonne connaissance de l'une des deux langues officielles de l'OMMS;

- proposer au Comité Mondial du Scoutisme un lieu de réunion et les dispositions prises concernant l'organisation matérielle et logistique de la manifestation;
- nommer un Comité d'Accueil et le soutenir dans son fonctionnement;
- obtenir le soutien du gouvernement, y compris pour assurer l'entrée dans le pays des participants au Forum de tous les pays membres.

4. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

4.1 Le Comité de Préparation

Le Comité de Préparation est nommé par le Comité Mondial du Scoutisme selon les recommandations du Comité Mondial au Programme.

4.11 Composition

Le Comité de Préparation est composé d'au moins:

- le Président désigné du Forum;

(Note: La désignation du Président avant le Forum lui permet de participer pleinement à la préparation de la manifestation et de pouvoir ainsi assumer efficacement ses fonctions de Président)

- deux membres du Comité du Forum des Jeunes, du Forum précédent;
- un membre du Comité Mondial au Programme;
- un membre du Comité Mondial du Scoutisme;
- un cadre du Bureau Mondial du Scoutisme.

Le Comité de Préparation doit être aussi représentatif que possible des différentes Régions de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout.

4.12 Fonctions

Les fonctions du Comité de Préparation sont:

- faire l'inventaire de sujets qui intéressent les jeunes et qui pourraient être examinés par le Forum;
- prendre en considération les propositions du Comité Mondial du Scoutisme sur tout sujet que le Comité souhaiterait que le Forum examine;
- prévoir dans le programme du Forum, des possibilités pour les jeunes de développer les compétences qui leur permettront de participer activement au processus de prise de décisions;
- soumettre à l'approbation du Comité Mondial du Scoutisme le contenu principal du programme et de l'ordre du jour du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial;
- préparer, longtemps à l'avance, l'information sur les principaux sujets de discussion par le Forum et destinée aux Organisations scouts nationales;
- élaborer le programme et l'agenda détaillé du Forum;

- choisir les méthodes de travail du Forum favorisant le développement des compétences, les discussions et le travail de groupe des participants;
- informer les participants de leur rôle, à la fois au sein du Forum et au sein de leur association après le Forum;
- apporter un soutien au Comité du Forum des Jeunes dans la conduite du Forum.

4.2 Le Comité du Forum des Jeunes

Le Comité du Forum des Jeunes est composé:

4.21 Composition

- du Président désigné;
- du Comité de Préparation;
- de six participant(e)s, un(e) pour chacune des Régions de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, nommé(e)s par les participants de leurs Régions respectives et qui devront connaître au moins une des langues officielles de l'OMMS;
- d'un Rapporteur choisi par le Comité Mondial au Programme, qui devra connaître au moins une des langues officielles de l'OMMS.

4.22 Fonctions générales

Les tâches du Comité du Forum des jeunes sont:

- aider le Forum à atteindre ses objectifs;
- adapter, si nécessaire, le programme, l'ordre du jour et les méthodes de travail en fonction des besoins du Forum, sans modifier le contenu principal du programme et ordre du jour approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme;
- nommer deux participants au Forum qui agiront en tant que scrutateurs pendant les séances de vote;
- préparer un rapport de synthèse du Forum pour présentation à la Conférence Mondiale du Scoutisme qui se réunit juste après le Forum;
- présenter le rapport de synthèse à la séance finale du Forum, par écrit et dans les deux langues officielles, pour examen et soumission au vote.

4.23 Fonctions particulières

Les fonctions du Président sont:

- assurer la présidence du Forum;
- agir en tant que point de référence entre le Forum et le Comité d'Accueil;
- faire un rapport au nom du Forum à la Conférence Mondiale du Scoutisme qui suit immédiatement le Forum;

- participer aux réunions du Comité Mondial au Programme en tant que membre de droit pour le triennat suivant le Forum;
- entretenir les relations informelles avec les participants après le Forum;

Les fonctions du Rapporteur Général sont:

- prendre note des délibérations du Forum;
- aider le Comité du Forum des Jeunes à rédiger un rapport de synthèse du Forum pour présentation à la Conférence Mondiale du Scoutisme;
- préparer aussitôt que possible après le Forum, le rapport final du Forum comprenant le rapport de synthèse et toute résolution concernant le Forum adoptée par la Conférence.

4.3 Le Comité d'Accueil

Le Comité d'Accueil est nommé par l'Organisation scoute nationale hôte.

Les responsabilités du Comité d'Accueil sont, *inter alia*:

- préparer les lieux de rencontre (salles de réunions, bureaux et équipements);
- organiser l'accueil des participants, leur transport et leur hébergement;
- préparer les cérémonies d'ouverture et de clôture et le programme d'activités sociales;
- fournir le personnel nécessaire au bon déroulement du Forum.

5. LANGUES OFFICIELLES

Les langues officielles du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial sont l'anglais et le français.

6. RAPPORTS

A la fin du Forum, le rapport de synthèse adopté par les délégués sera distribué au Comité Mondial du Scoutisme.

Au début de la Conférence Mondiale du Scoutisme qui suit directement le Forum, le Comité du Forum des Jeunes présentera un résumé des discussions du Forum à la Conférence. A cette occasion, le rapport de synthèse adopté par les délégués sera lu dans sa totalité. Un exemplaire sera également distribué à toutes les Organisations scoutistes nationales présentes à la Conférence.

Après la Conférence, le rapport final du Forum sera envoyé à toutes les Organisations scoutistes nationales. Le Rapporteur Général est responsable de la préparation du rapport. Le Bureau Mondial du Scoutisme offrira son soutien pour la traduction, la mise en page et la publication de ce rapport.

7. QUESTIONS FINANCIERES

En principe, toutes les directives et procédures concernant les questions financières relatives aux Conférences Mondiales du Scoutisme s'appliquent également aux Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial, y compris la règle d'autofinancement de toutes les manifestations mondiales et la prise en charge par l'Organisation scout nationale hôte d'un éventuel déficit financier.

Les Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial étant organisés en relation directe avec les Conférences Mondiales du Scoutisme, les questions financières, telles que le budget et le contrôle financier pour les deux manifestations peuvent être combinées.

L'Organisation scout nationale hôte doit établir, en accord avec le Bureau Mondial du Scoutisme, le budget global du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, qui devra refléter toutes les recettes et dépenses associées à cette manifestation. A cet égard, les dépenses budgétées doivent inclure les frais encourus par le Comité d'accueil, le Comité de Préparation et le Bureau Mondial du Scoutisme, à toutes les étapes de la préparation et de la conduite du Forum.

L'Organisation scout nationale hôte doit soumettre à l'approbation du Comité Mondial du Scoutisme le montant du droit d'inscription au Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial, établi sur la base du budget prévisionnel global. De plus, l'Organisation scout nationale hôte, qui est responsable du résultat financier à la clôture des comptes de la manifestation, doit assumer la responsabilité de la collecte de fonds nécessaires pour dégager les recettes budgétées qui ne sont pas couvertes par les droits d'inscription des participants. Le Bureau Mondial du Scoutisme offrira toute assistance possible pour trouver des sources de financement, y compris des projets spéciaux.

Malgré ce qui précède et afin d'encourager la participation de jeunes du plus grand nombre de pays, le droit d'inscription au Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial devra être maintenu aussi bas que possible. De plus, l'Organisation scout nationale hôte est encouragée à étudier toutes les possibilités de manifester la solidarité scout pour faciliter la participation de jeunes de pays moins favorisés, soit à travers la structure du droit d'inscription ou par d'autres moyens.

Pour encourager les Organisations scout nationales à inclure au moins un jeune membre dans leur délégation à la Conférence Mondiale du Scoutisme, il est fortement recommandé qu'un droit d'inscription réduit soit accordé aux jeunes qui participent à la Conférence et plus particulièrement ceux qui participent aux deux événements

8. REGLES DE PROCEDURE

Des Règles de Procédure provisoires sont jointes à ces Lignes directrices. Ces Règles de procédure seront présentées pour approbation par les délégués de chaque Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial lors de la séance d'ouverture.

Des amendements aux Règles de Procédures peuvent être proposés et adoptés, sous réserve qu'ils ne soient pas contradictoires avec le texte des Lignes directrices pour les Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial, approuvées par le Comité Mondial du Scoutisme.

2nd Partie

REGLES DE PROCEDURE PROVISOIRES

Ces Règles de procédure provisoires sont complémentaires aux Lignes directrices pour les Forums des Jeunes du Scoutisme Mondial et sont normalement publiées avec ces lignes directrices.

1. APPROBATION PAR CHAQUE FORUM DES JEUNES DU SCOUTISME MONDIAL

Ces Règles de procédure provisoires doivent être présentées pour approbation par les délégués de chaque Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial lors de la séance d'ouverture.

Les propositions d'amendements aux Règles de procédure devront être transmises par écrit au Comité d'Organisation avant le début de la séance à laquelle ces amendements seront soumis pour approbation. Le Comité d'Organisation peut fixer un délai pour la réception des propositions d'amendements.

2. PRESIDENT

Comme précisé dans les lignes directrices, le Président du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial est choisi par l'Organisation scout nationale hôte, parmi ses délégués.

Les décisions du Président sont sans appel.

3. VOTE

Comme précisé dans les Lignes directrices, chaque délégation a deux voix, quel que soit le nombre de délégués représentant une Organisation scout nationale au Forum.

Les décisions soumises au vote doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées. Les abstentions n'affecteront pas le vote.

Le vote peut se faire à main levée (avec les cartons de vote); si la majorité n'est pas clairement établie, le Président peut demander un vote nominatif des délégués ou par bulletin secret.

4. RAPPORT DE SYNTHESE

Les délégués peuvent proposer des amendements au rapport de synthèse. Si ces amendements sont soumis avant la séance de vote, ils devront être remis par écrit au Comité du Forum des Jeunes. S'ils sont présentés pendant la séance de vote, ils devront être transmis par écrit au Président.

Un amendement au rapport de synthèse doit être proposé par un délégué et soumis au vote du Forum. Après que les amendements ont été votés le rapport de synthèse est soumis au vote dans sa forme finale.

Le Président peut limiter le nombre et la durée des interventions des délégués ou des observateurs.

5. LANGUES OFFICIELLES

Comme indiqué dans les Lignes directrices, les langues officielles du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial sont l'anglais et le français.

D'autres langues peuvent être utilisées pour s'exprimer au Forum, sous réserve qu'une bonne interprétation soit possible au sein du Forum.